

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

AVENIR PARTAGE ISR

Rapport semestriel au 28 juin 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM - Banque Fédérale Mutualiste - Société Générale**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**

Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342



ofi invest
Asset Management

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Le Fonds AVENIR PARTAGE ISR n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global au cours de la période.

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	-
Avoirs bancaires	2,92
Autres actifs détenus par l'OPC	10 321 610,64
Total des actifs détenus par l'OPC	10 321 613,56
Comptes financiers	-
Instruments financiers et Dettes	-17 392,18
Total des passifs	-17 392,18
Valeur nette d'inventaire	10 304 221,38

Evolution de l'actif net

	28/06/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET						
en EUR	10 304 221,38	10 057 134,07	9 161 629,26	10 986 655,88	12 109 658,81	12 090 443,94
Nombre de titres						
Catégorie de parts I	105 895,5603	105 895,5603	107 281,5603	107 281,5603	126 906,5603	128 706,5603
Catégorie de parts A	239,0736	417,6402	541,3372	541,3372	566,8689	497,1703
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie de parts I en EUR	97,17	94,74	85,13	102,08	95,15	93,70
Catégorie de parts A en EUR	58,72	57,55	52,25	63,32	59,65	59,36
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
Catégorie de parts I						
en EUR	-	1,81	1,74	1,79	0,51	0,79
Date de distribution	-	29/11/2023	24/11/2022	18/11/2021	06/11/2020	13/12/2019
Catégorie de parts A						
en EUR	-	1,10	1,07	1,12	0,80	1,06
Date de distribution	-	29/11/2023	24/11/2022	18/11/2021	06/11/2020	13/12/2019

Evolution de l'actif net (suite)

	28/06/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
Catégorie de parts I						
en EUR	-	-	-	-	1,18	1,07
Date de distribution	-	-	-	-	06/11/2020	13/12/2019
Catégorie de parts A						
en EUR	-	-	-	-	0,26	0,12
Date de distribution	-	-	-	-	06/11/2020	13/12/2019
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-0,10	-0,15
Catégorie de parts A en EUR	-	0,07	-0,01	-0,40	-0,17	-0,14

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	100,17	100,00
OPC à capital variable	100,17	100,00
OFI INVEST ESG DYNAMIQUE EURO N	100,17	100,00
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence (suite)

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	177 212,17	51 104,14
OPC à capital variable	177 212,17	51 104,14